



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2293

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2011**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2293**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE)". La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine comme première agglomération en matière de création d'entreprises avec 14 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter que 1 entreprise sur 4 de la région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (Classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau L_VE (68 % en 2007, 77 % en 2010).

Pour maintenir ces résultats élevés, la politique entrepreneuriale de la Communauté urbaine porte une attention particulière à l'action dans les territoires fragilisés de l'agglomération pour soutenir un développement solidaire et équilibré. Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), un soutien particulier est apporté aux actions qui mettent en œuvre un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprise, l'emploi ou la formation (amorçage, structure de test, autre structure ante-crédit, etc.).

C'est dans ce contexte et pour maintenir ces résultats élevés que la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien à la ville de Saint Fons pour sa pépinière généraliste La Coursive d'entreprises, membre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, labellisée L_VE en novembre 2009.

Présentation de l'activité de la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises de Saint Fons

La Coursive d'entreprises de Saint Fons est un service prenant la forme d'une pépinière généraliste, créée en 1998 par la commune de Saint Fons pour aider une population active durablement touchée par le chômage.

La Coursive d'entreprises est une pépinière qui accueille les porteurs de projet de création d'entreprise, les accompagne dans leurs démarches, héberge les entreprises de moins d'une année (hébergement extensible jusqu'à 2 années et 6 mois) jusqu'à leur insertion dans l'immobilier économique local de l'agglomération. Au sein d'un bâtiment de 450 mètres carrés, la Coursive d'entreprises abrite 25 bureaux de 10 à 25 mètres carrés, propose des services mutualisés, un accompagnement individualisé et collectif aux porteurs de projet.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010

Le suivi développé par la pépinière la Coursive d'entreprises

	Entreprises hébergées	Emplois créés	Taux d'occupation (en %)
2004	17	59	92
2005	22	73	96
2006	22	61	76
2007	29	70	92
2008	30	63	96
2009	33	91	92
2010	29	110	100

- taux de création : 47 %, dont 70 personnes accueillies et 33 personnes ont créé leur entreprise (2 en coopérative),
- temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 5 mois dans le cadre de l'appui à la création d'activité économique,
- taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans : 76 % et 66 % à 5 ans,
- personnes suivies en post-crédation,
- personnes accompagnées,
- entreprises créées.

Parmi les services proposés par la Coursive d'entreprises, en 2010 :

- l'intervention d'experts spécialisés et de formation (8) dans les thématiques suivantes : gestion, juridique, développement commercial, ressources humaines et développement personnel,
- relais vers le dispositif Securise'Ra (7 entreprises) et vers d'autres actions (dont concours à la création d'entreprise).

Dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, la Coursive d'entreprises :

- est reconnue porte d'entrée du réseau L_VE depuis 2006,
- participe aux réunions du réseau L_VE, manifestations, projets, etc.,
- a été re-labellisée L_VE en novembre 2009 avec un excellent niveau d'engagements satisfaits.

Programme d'actions 2011

La stratégie de la Communauté urbaine auprès des pépinières généralistes, élément structurant du soutien à la création d'entreprise au niveau local et outil de redynamisation du territoire, est de les accompagner dans le développement de leurs services et l'amélioration qualitative de ceux-ci, afin de répondre à la norme AFNOR relative aux pépinières d'entreprise.

Les 3 grands objectifs poursuivis par la Coursive d'entreprises, en 2011, sont :

1 - Renforcer le réseau d'experts et l'offre aux chefs d'entreprises

. Continuer à développer les mini-formations collectives inter-pépinières et l'accès à l'intervention d'experts spécialisés dans les thématiques suivantes : gestion, juridique, développement commercial, ressources humaines et développement personnel.

. Maintenir les réunions d'information collectives qui permettent de mettre à jour les connaissances des chefs d'entreprises sur l'existence de dispositifs pouvant les aider ou sur des démarches administratives (RSI, URSSAF, etc.).

. Mettre en place des permanences mensuelles juridiques en partenariat avec l'ordre des avocats, dans l'objectif d'apporter une expertise en droit des affaires, droit du travail, propriété industrielle, médiation, ainsi que des permanences sur le droit de la propriété industrielle en partenariat avec l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Enfin, le dispositif Securise'Ra se poursuivra en 2011 avec un accompagnement individualisé de 8 entreprises et 5 séances collectives.

2 - Inciter les échanges inter-entreprises au sein de la pépinière, inter-pépinières grâce au Réseau Pépinières Rhône-Alpes (RPRA) et avec d'autres regroupements d'entreprises.

En 2011, des moments conviviaux seront encore organisés pour permettre aux chefs d'entreprises d'échanger sur leurs préoccupations de jeunes dirigeants.

De plus, la Coursive d'entreprises se fixe comme objectif de mobiliser les actions de parrainage mises en place sur l'agglomération lyonnaise. A ce titre, en 2011, elle s'appuiera sur la plate-forme parrainage lancée dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

3 - Le suivi des créateurs d'entreprises et l'amélioration de la qualité

- un objectif de 30 entreprises créées,
- 60 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil appui à la création, 20 ayant obtenu le service d'une structure membre de L_VE,
- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 70 % et 60 % à 5 ans,
- emplois créés par les entreprises "accompagnées" à 1 an et 3 ans : 2 emplois par entreprise en moyenne, soit 90 personnes actives pour 30 entreprises,
- nombre d'entreprises "accompagnées" post-crédation (de 0 à 3 ans) : 30.

Dans le cadre la participation de la Coursive d'entreprises au RPRA, la professionnalisation du management (directeurs/animateurs de pépinière) sera aussi un axe prioritaire en 2011.

Enfin, sera menée une démarche sur l'implantation des projets en sortie des pépinières, dans un contexte où les entreprises en sortie de pépinière peinent à trouver des locaux en adéquation avec leurs besoins.

4 - Dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label sur le long terme,
- alimentation de la base de données commune,
- participation au travail de rapprochement avec les prescripteurs sociaux du dispositif dont le Pôle emploi,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées en 2010, de pérenniser l'action de la commune de Saint Fons sur son dispositif la Coursive d'entreprises, au sein du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 20 000 € (montant identique en 2010).

Budget prévisionnel 2011

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	12 750	vente de produits finis, prestations de services, marchandises	10 000
services extérieurs	7 205	Etat	14 000
autres services extérieurs	13 372	ville de Saint Fons	16 367
impôts et taxes sur salaires	4 400	Communauté urbaine : Pépinière généraliste	20 000
charges de personnel	129 240	Communauté urbaine : Politique de la ville (délibération n°2011-2245 du 23 mai 2011)	14 000
emploi des contributions volontaires en nature	7 300	Europe, Fonds européen de développement régional (Feder)	40 000
		Etat (Agence de service et de paiement - ASP)	8 300
		Caisse des dépôts et consignations	13 300
		autres produits de gestion courante	31 000
		contributions volontaires en nature	7 300
Total	174 267	Total	174 267

Vu ledit dossier

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste la Coursive d'entreprises dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la commune de Saint Fons définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 341 - fonction 90 - opération n° 1586 - selon l'échéancier suivant :

- 16 000 € en 2011,

- 4 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.